

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-102
Séance du 26 juin 2024

Objet : Contrats d'apprentissage - rentrée 2024

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	7	1

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad **ABADLI** procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain **HILLE** procuration à A.OUATIZERGA, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.MUCCIO, Claude **ROUX** procuration à J-Y CHAPELET, Pascale **BORDES** procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents : Catherine **HERBET**

Secrétaire de séance : Christine **MUCCIO**

Objet : Contrats d'apprentissage - rentrée 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 92.675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle,

Vu la loi n°2018.771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 92.1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n° 92.675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n°93.162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 mai 2024,

Considérant que la commune souhaite poursuivre son implication dans le domaine de l'apprentissage,

Considérant que la question a été présentée à Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 12 juin 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

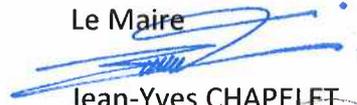
- de signer pour la rentrée 2024, 11 contrats d'apprentissage comme suit :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé
Education	2	CAP AEPE
Voirie Réseaux et Environnement	2	CAPA ou BP Jardinier Paysagiste
Médiathèque	1	BPJEPS Animation sociale et multimédia
Sport et vie associative	1	Titre Pro secrétaire assistante
Service à la population	1	Titre Pro Secrétaire assistante
Sécurité et Police	1	BTS Management de l'Organisation de la Sécurité
Communication	1	Bachelor Communication
Aménagement Urbain	1	Master 2 Droit des Collectivités Territoriales ou Droit Public
Commande Publique	1	Master 2 Droit des Collectivités Territoriales ou Droit Public

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Le coût global du dispositif ainsi que les dépenses seront imputés sur les crédits chapitre 012 du budget en cours.

Le Maire



Jean-Yves CHAPELET



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024



ID : 030-213000284-20240626-2024_06_102-DE